

Bulletin Municipal



COMMUNE DE
DUGNY-SUR-MEUSE

Publication :
Décembre 2018

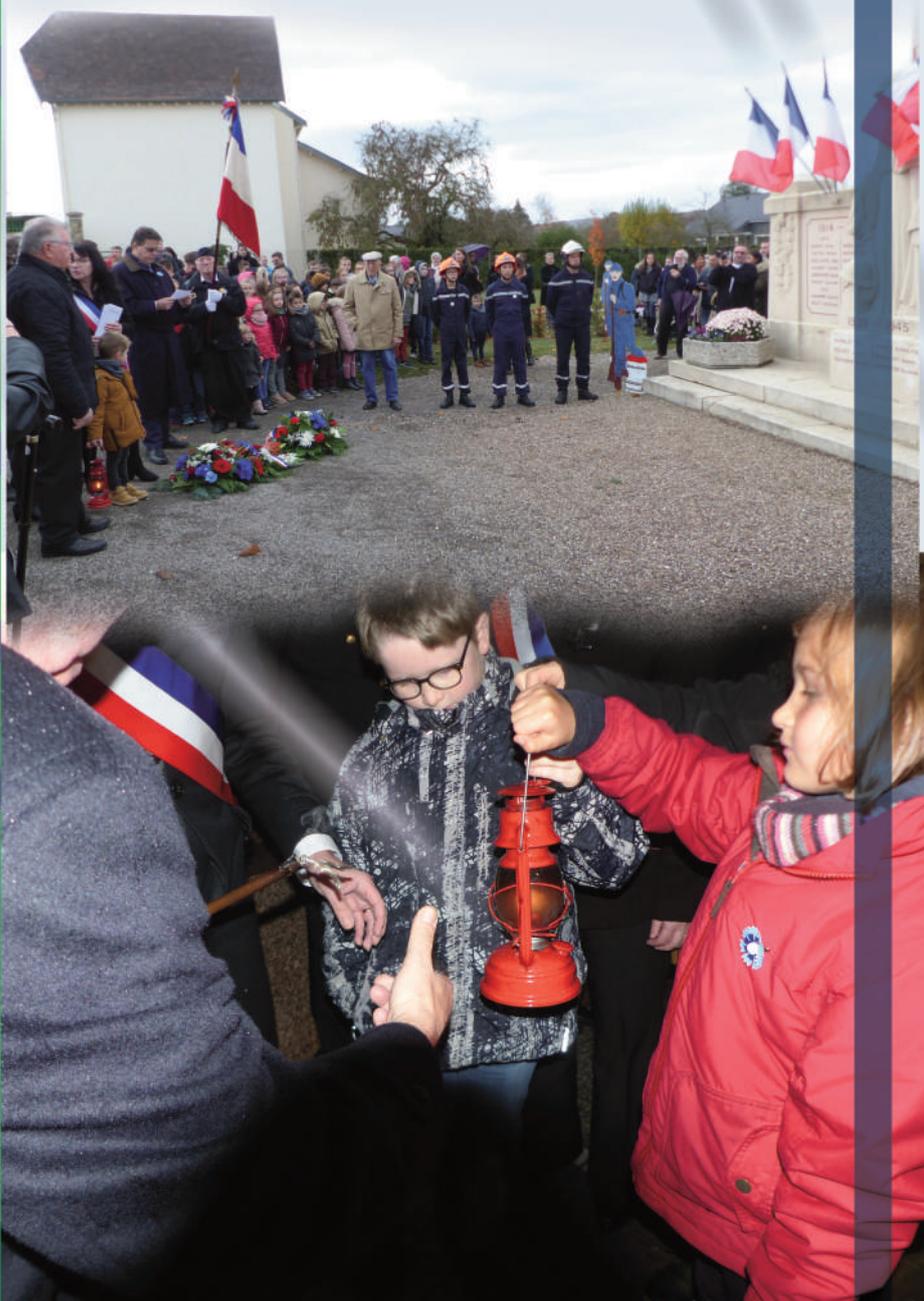
HIVER 2018

Au sommaire :

- Le Clin d'œil P1
- Le mot du Maire P2
- Informations Mairie P3-6
 - Feu tricolore
 - Travaux place des Prés
 - La chasse
 - Les mots de l'opposition
 - Réponse à l'opposition
- Associations Culturelles ..P7-12
 - ADV - Bouchons - DFL
 - Bol d'art - QPUC
- Associations Sportives ... P13-14
 - AS Dugny - FC Dugny
- Les Info en +P15-18
- Les renseignements utiles .P19
- Dugny ... à la loupeP20

Le Clin d'œil

La cérémonie du 11 Novembre



Directeur de publication :

Mme VOL Fabricia

Mise en page & dessins :

commahe.com



L'équipe municipale continuera d'avancer selon la feuille de route qu'elle s'est fixée voilà bientôt cinq ans tout en restant très vigilante sur les finances. Tous les projets annoncés cette année, tels que : Rue Parmentier du n° 13 au 42, éclairage public et remplacement

des boites électriques Cité Sainte Barbe et Rue René Jacques, travaux de l'agence postale communale, toiture mairie, toiture de la maison du cimetière, ceux-ci ont pu être conduits ainsi que des travaux tels que : réparation du feu, émulsion en gravillonnage des rues, réfection des peintures de sécurisation, fleurissement du village, etc... reste les travaux de la Place des Prés qui aura permis de réaliser la réunion « 0 » de ceux ci et dont les travaux Assainissement Eaux Pluviales (AEP) et enfouissement des réseaux débuteront 2019. Un dossier pour lequel plusieurs réunions ont eu lieu avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), le Conseil Départemental, les Bâtiments de France (ABF), les élus, et qui suite aux propositions de l'ABF et le CAUE pourra prétendre à des subventions ce qui n'est pas négligeable pour la Commune en ces temps de baisse de Dotations par l'Etat.

Ce dossier a également été présenté aux élus puis aux riverains lors d'une réunion publique en présence du Maître d'œuvre (un coût moindre qu'un bureau d'étude pour la commune).



Carrières et Fours à Chaux de Dugny

Usine : 55100 DUGNY sur MEUSE
Tél. : 03 29 87 60 00
Fax : 03 29 87 58 21
Siège social : 168, rue de Rivoli
75044 PARIS Cedex 01

Cette année aura également été marquée par les animations tant associatives, scolaires que municipales, qui font la renommée de notre commune et participent bien évidemment à son dynamisme, mais pour lesquelles l'action bénévole est indispensable. Consciente de l'investissement que cela demande, je tiens à féliciter, remercier et encourager tous les porteurs de projets qui, parfois aidés par les élus volontaires, mettent tout en œuvre pour la réussite du projet. J'en suis très fière et très heureuse !

Merci aux adjoints, aux conseillers municipaux, aux employés de notre commune, tous très impliqués au quotidien dans le fonctionnement harmonieux et l'évolution de la commune.

J'arrête d'écrire car il me faut laisser la place aux articles ci-après ! Certains me trouveront peut-être un peu longue, mais, que voulez-vous, ce « Mot du Maire » est toujours pour moi un plaisir de communiquer sans ambages.

Au nom du Conseil municipal et en mon nom propre, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous **le vendredi 11 janvier 2019 à partir de 19 heures pour la traditionnelle cérémonie des vœux !**

Bien à vous,

Fabricia VOL, Maire

Information :

Travaux réalisés Chemin de la Neuf Côte (deux tranchées en quelques semaines).

Nous tenons à préciser que les travaux sont réalisés afin de faire passer la fibre. Ceux-ci sont réalisés par les différents opérateurs (orange, SFR, Free). Ces opérateurs ne se sont pas regroupés afin que ces travaux soient exécutés en une seule fois.

Fabricia VOL, Maire



PRÉCISIONS SUR LE FEU TRICOLORE :

Ce feu a été mis en place en 2011 pour un montant de 18 418,40 € +1 248,42 € pour la pose de radar supplémentaire. Il revient à ce jour à 28 134,97 €.

Suite à ses dysfonctionnements (hélas pannes fréquentes depuis son installation) la commune doit se référer pour y remédier systématiquement à l'entreprise TDS de CARROS (06 Alpes Maritimes) qui n'est pas une entreprise locale et dont la réparation demandée le 22 novembre 2017 (réparé 5 mars 2018, de nouveau en panne, demande de réparation le 22 août 2018 n'a pu être faite que le 8 octobre 2018 les pièces n'étaient pas reçues).

Je précise que la commune n'a pas été destina-

taire d'une pétition, celle-ci doit être restée à la boulangerie « qui apparemment serait le nouveau secrétariat de mairie ? ».

La commune était en lien avec Monsieur NAHANT, l'ADA (Agence Départementale d'Aménagement du Conseil Départemental) et la Préfecture afin de trouver un moyen de sécuriser toute la Départementale. Comme les délais sont longs nous avons demandé la réparation de ce feu (coût de réparation 3 422,88€), qui bien sûr ne promet pas une fiabilité dans le temps. Nous ne relâchons pas notre démarche afin de sécuriser au plus vite toute cette départementale car la sécurité de toute personne à nos yeux est primordiale.

Fabrice VOL, Maire

Travaux Place des Prés :

Ce projet a fait l'objet de plusieurs réunions avec différents organismes (CAUE, Conseil Départemental, Bâtiment de France) puis en Conseil Municipal afin d'en débattre et d'intégrer des améliorations de l'aménagement et surtout obtenir des subventions tout en restant dans l'enveloppe budgétaire 2018 prévue.

Fabrice VOL, Maire

Un point sur la chasse.

Les bois communaux des CINQ FRERES et des HUIT CHEVAUX sont loués à deux sociétés différentes pour qu'un **maximum d'habitants** (chasseurs) de la commune puisse en profiter.

Les CINQ FRERES à l'association communale de chasse agréée (ACCA) et les HUIT CHEVAUX à L'AMICALE DES HUIT CHEVAUX.

Le nombre de chasseurs est limité pour ces deux lots en chasseurs de la commune et surtout en chasseurs extérieurs.

La commune ne gère pas le nombre de chasseurs sur les terrains privés du territoire contrairement à certains d'ores.



LES MOTS DE L'OPPOSITION

Chères Dugnysiennes et chers Dugnysiens

Voici quelques informations de la part des membres de l'opposition qui

confirment que nous sommes toujours présents dans la vie de notre commune.

Tout d'abord, le feu rouge situé rue de Verdun, hors service depuis novembre 2017, a finalement été réparé. C'est grâce à notre ténacité et à notre pétition déposée à la boulangerie. En effet, Madame le Maire refusait la remise en état de cet équipement en raison de son coût trop élevé (achat et maintenance).

La sécurité de nos enfants n'a pas de prix ! Il fallait que ce dispositif soit remis en fonctionnement dans les plus brefs délais pour faire ralentir les véhicules et sécuriser le passage de nos enfants sur le chemin de l'école.

Le deuxième point que nous voulons aborder est le projet d'aménagement de la rue des Prés présenté par la municipalité. Ce projet a été revu, dans son intégralité, suite à notre intervention. En effet, le projet n'avait aucun cachet, pas d'espaces vers prévus... alors que c'est une petite place charmante dans notre commune et propice à la convivialité.

Il faut bien préciser que les modifications que nous avons proposées n'ont pas généré de surcoût en ce qui concerne les travaux.

Nous rappelons également, que les membres de l'opposition n'ont pas été invités à participer aux

appels d'offre lancée sur ce projet. C'est Monsieur FRISOT qui a, une nouvelle fois, été choisi comme maître d'œuvre pour diriger les travaux.

Par ailleurs, on peut légitimement se demander pourquoi aménager la place des Prés avant de terminer les travaux de la rue LOUIS PIQUET. Il y aurait eu alors plus de cohérence dans un projet global d'aménagement de notre village.

Ces idées ne sont pas nouvelles, elles faisaient partie de notre programme. La municipalité actuelle les a tout simplement reprises à son compte.

Enfin, une réunion concernant la sécurité s'est tenue en présence de l'ADA (Conseil Départemental). Il s'agissait de réfléchir sur l'aménagement de la traversée du village afin de faire ralentir les véhicules. Les participants ont évoqué la mise en place de 4 plateaux surélevés, nous attendons le retour de cette étude qui a été adressée en mairie. Lors de cette entrevue, nous sommes également revenus sur la reprise de l'enrobé de la rue de Verdun demandée et inscrite par le Conseil Départemental lors de la précédente mandature.

Au seuil de cette nouvelle année, les membres de l'opposition vous présentent leurs meilleurs vœux, et en particulier une bonne santé. Que cette nouvelle année vous apporte joie et bonheur à vous et à vos familles.

LES MEMBRES DE L'OPPOSITION

MMES BRUNELLA, VAILLANT et MR TOUSSAINT



Réponse à l'opposition :

Le choix de la réfection de la place des Prés n'est pas anodin, beaucoup de fuites d'eau ont été répertoriées depuis notre prise de mandant en 2014 qui a coûté 7 490,10 € TTC à la commune, les rejets des arbres sont dangereux, bordures de trottoirs détériorés.

Il m'est reproché par l'opposition de ne pas l'avoir invitée lors de l'ouverture des plis pour ce projet qui est un marché MAPA. Par ailleurs, sachez que lors de la composition de la commission d'appel d'offres, ils ne se sont pas présentés donc n'en font pas partie.

Afin de permettre à l'opposition qui n'est pas à son premier mandat de comprendre ce que signifie un marché Mapa (Marché à procédure adaptée) car je m'aperçois que ce n'est pas encore bien compris, voici comment cela fonctionne :

Seuils de procédure

Les procédures de passation de marchés publics varient en fonction de leur **objet** :

- marché de travaux : réalisation d'ouvrages, de travaux du bâtiment et de génie civil (ponts, routes, ports, barrages, infrastructures urbaines, etc.)
- marché de fournitures : achat ou location de matériels, de mobilier ou de produits
- marché de services : services matériels (comme l'entretien des locaux par exemple) ou immatériels (conseil juridique, projet informatique, etc.).

La procédure change aussi en fonction de la **valeur** estimée du marché :

- si la valeur estimée du marché est inférieure aux seuils de procédure formalisée, l'acheteur peut recourir à une procédure adaptée dont il détermine librement les conditions : marché à procédure adaptée ou Mapa;
- au-delà, il doit respecter une procédure formalisée.

Pour les marchés d'une valeur inférieure à 25 000 € HT, l'acheteur a pour seules obligations de choisir une offre pertinente, de faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même fournisseur lorsqu'il y a plusieurs offres susceptibles de répondre à son besoin.

Enfin, la procédure peut changer en fonction de l'**organisme** concerné : collectivité territoriale, établissement de santé, services de l'État, etc.

Seuils de procédure formalisée applicables du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019 (montants hors taxes)

Objet du marché	Seuils de procédure formalisée
Fournitures et services	<ul style="list-style-type: none">● à partir de 144 000 € pour l'État et ses établissements publics● à partir de 221 000 € pour les collectivités territoriales et les établissements publics de santé● à partir de 443 000 € pour une entité adjudicatrice acheteur qui exerce une activité d'opérateur de réseaux (production, transport ou distribution d'électricité, gaz, eau, etc.)
Travaux	<ul style="list-style-type: none">● à partir de 5 548 000 €



(Réponse à l'opposition - suite)

Petite question que je me pose :

Pensez-vous qu'il soit normal qu'une personne de l'opposition suite à la réunion qui s'est tenue pour la sécurisation de la Départementale en présence de l'ADA et de Monsieur le Vice Président du Conseil Départemental délégué aux routes se prévale d'être en possession de documents concernant la réfection que l'ADA devait faire suite à des tranchées d'assainissement et que la commune n'en soit pas en possession ?

Je finirai par un petit proverbe de Monsieur Philippe Néricault, auteur et comédien dont le nom de scène était Destouches (1732) « il est très facile de critiquer ce que font les autres, autrement plus difficile de réaliser quelque chose ». Et oui, la critique est plus facile maintenant que vous êtes dans l'opposition que lorsque vous étiez en place.

Fabricia VOL, Maire

PERMIS de DEMOLIR

Le permis de démolir est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de démolition respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Il est généralement exigé pour la réalisation de démolition des constructions situées dans un secteur protégé au titre du patrimoine architectural, urbain ou paysager.

Travaux concernés

Un permis de démolir est notamment exigé lorsque la construction dont la démolition est envisagée se trouve dans l'un des cas suivants :

- située dans une commune qui a institué le permis de démolir par délibération du conseil municipal,
- située dans un secteur sauvegardé avec périmètre délimité ou dans un périmètre de restauration immobilière,
- située dans un site classé ou inscrit,
- inscrite au titre des monuments historiques ou adossée à un immeuble classé au titre des monuments historiques.

Si vous voulez savoir précisément si votre projet de démolition est soumis à permis, il convient de vous renseigner à la mairie.

Constitution du dossier

La demande de permis de démolir doit être effectuée au moyen du formulaire cerfa n°13405*02. que vous pouvez récupérer en, allant sur le site du ministère du logement ou à la mairie. Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de demande de permis de démolir.

À noter : lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement, le formulaire de demande de permis de construire cerfa n°13409*03 ou de demande de permis cerfa n°13409*03 permet aussi de demander l'autorisation de démolir.

Dépôt du dossier

Le dossier doit être envoyé en 4 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la mairie de la commune où se situe le terrain.

À cette occasion, la mairie délivre un récépissé comportant un numéro d'enregistrement qui mentionne la date de dépôt.

Instruction et réponse de la Mairie

Lors du dépôt, la mairie vous délivre ou vous envoie un récépissé comportant un numéro d'enregistrement.

Dans les 15 jours qui suivent le dépôt de votre dossier, un avis de dépôt de demande de permis de démolir est affiché en mairie. Le délai d'instruction de votre demande est de 2 mois mais peut être plus long dans certains cas. Vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

La décision de la mairie prend la forme d'un arrêté qui vous est adressé par lettre recommandée avec avis de réception. La durée de validité d'un permis de démolir est de 3 ans. Ce délai peut être prolongé de 2 fois un an. Si les travaux n'ont pas commencé avant l'expiration de ce délai, le permis de démolir n'est plus valable. Vous pouvez formuler une demande de prolongation par courrier (lettre recommandée avec AR). 2 mois au moins avant l'expiration du délai de validité initial.



ADV

Repas dansant Années 80
du 03 novembre 2018

Encore une réussite, salle remplie pour notre cinquième année consécutive. Sublime

ambiance jusqu'à 3h du matin avec Joseph NOCILLA, Julia sa chanteuse et Mathéo à la sono.

Un public formidable, une clientèle fidèle qui ont apprécié la tartiflette et dont certains se sont déjà inscrits pour l'année prochaine à la date du **samedi 09 novembre 2019**.

Merci à tout le public, la commune pour la salle, Peggy pour la décoration, Nadège Présidente de DFL, Marie-Jo et Martial pour la pub internet et Jérémy BERNARD Travaux Publics pour sa participation publicitaire sur les affiches et bien sur tous les membres de l'ADV qui œuvrent avec moi.

A l'année prochaine.
Le Président



Tous à vos bouchons pour l'association « Les Bouchons d'Amour »

La collecte de bouchons plastique fonctionne bien sur la commune. Les bouchons collectés sont rassemblés dans le local mis à disposition des bénévoles : l'ancien four à pain situé dans la cour de la Maison des associations qui était intégralement occupé par ces milliers de capsules en plastique. Ce sont plusieurs tonnes qui ont été tout d'abord triées puis transportées

vers l'usine de recyclage au mois de juin dernier puis transformées et recyclées en palettes plastiques.

Objectifs : La vente de la collecte permet l'acquisition de matériel pour handicapés comme les fauteils roulants, de participer à des opérations humanitaires ponctuelles ou encore de contribuer à l'éducation de chien d'assistance.



A noter : un sac poubelle de 100 litres représente 10 à 12 kg de bouchons, un chargement de camion représente 10 tonnes soit 800 sacs poubelles de 100 litres.

Les bons bouchons

Les bouchons ACCEPTÉS sont les bouchons en plastique de boissons : eau, lait, soda, jus de fruits, compotes...

La collecte des tonnes de bouchons participe à la diminution du poids des déchets par habitant et la revente pour le recyclage offre une rétribution financière au profit des personnes handicapées.

Les points de collecte se situent à la Mairie et bibliothèque « Au Fil des Pages ».



Dugny Fêtes et Loisirs

**Association
Dugny Fêtes et Loisirs
6 place de la république
55100 DUGNY SUR MEUSE**

L'association a changé de président mais pas d'inquiétude nous continuerons à animer le village comme ces dernières années.

Un grand merci à Michel Lecaillon qui a su créer une cohésion et une convivialité au sein des bénévoles lors de ces 10 dernières années mais aussi une grande disponibilité n'en déplaise parfois à sa famille. et un grand merci à Frédérique Vignon qui elle aussi a œuvré pour une gestion saine en tant que trésorière et qui par ses conseils et sa rigueur a su donner un souffle nouveau à certaines manifestations.



Nouvelle composition du bureau :

Melle Meynckens Nadège : présidente, Mme Peridon Françoise : vice présidente, M. Coirnot Alban : trésorier, Mme Lagrosse Denise : trésorière adjointe, Mme Desanlis Monique : secrétaire, Mme Willaume Marie-Claude : secrétaire adjointe.

M. Lecaillon Michel : président d'honneur.



A savoir : A partir du 1 décembre 2018 le prêt du matériel de l'association ne se fera qu'après une demande écrite 15 jours avant la manifestation auprès de la présidente (Meynckens Nadège 9 place de la république 55100 Dugny/Meuse)

Nos rendez-vous de l'année 2019

Samedi 9 février : loto de la saint Valentin

Samedi 13 avril : soirée moules frites

Dimanche 5 mai : rallye

Samedi 18 mai : soirée théâtre

Dimanche 16 juin : foire aux puces

Samedi août (date à définir) : pétanque

Samedi 19 octobre : soirée théâtre

Samedi 7 décembre : loto saint Nicolas

Dimanche 8 décembre : spectacle de la saint Nicolas

Nous espérons vous y rencontrer et pourquoi pas, vous intégrer à notre groupe.

Tous les membres de l'association Dugny Fêtes et Loisirs se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019.

La présidente Nadège Meynckens



L'Association « UN GRAND BOL D'ART » est une association loi 1901, créée en 2010 et dont le bureau a été renouvelé en Septembre 2018. La Présidente est Madame KAHL Agnès, la Secrétaire Madame EGNER-BALIZEAUX Nadine et le Trésorier Monsieur SALZARD Jean-François.

Elle propose deux activités :

- Le Théâtre avec la Troupe « LES FALOUZARDS » : public enfants et adultes, animé par Monsieur EGNER-BALIZEAUX Freddy. Les cours adulte ont lieu les lundis soir à partir de 19h30, à la salle des Associations.



- La Sophrologie, animée par Monsieur EGNER-BALIZEAUX Julien, les mercredis à partir de 19h30, à la salle des Associations.

« LES FALOUZARDS » ont déjà effectué 5 représentations de leur nouvelle pièce « HOLD UP AU CAMPING » :

- 24 et 25 Mars 2018 à DUGNY. Les bénéfices de ces deux représentations, plus de 700 euros, ont entièrement été reversés à l'Association 2A2S. La troupe remercie chaleureusement le public qui a permis cette action.
- 14 Avril 2018 à Azannes-Sous-Mazannes.
- 02 Juin 2018 à Montzéville.
- 22 Septembre 2018 à Mouilly.
- 24 Novembre 2018 à Ancemont.

D'autres représentations sont prévues, entre autres le 1er Mars 2019 à Dieue sur Meuse.

Avec quelques modifications, la pièce de Théâtre « NOUS NOUS REVERRONS » reviendra sur scène en 2019, dont la première représentation aura lieu à Dugny. La date exacte sera communiquée ultérieurement.

« UN GRAND BOL D'ART », ses « FALOUZARDS », Julien E.B et les adhérent(s) de la Sophrologie, souhaitent apporter à tous une bonne saison 2018/2019 de rire, d'émotion et de bien-être.



Des ateliers de Bien-Etre à Dugny



L'association *Grand Bol d'Art* vous propose des Ateliers de Sophrologie

Cette nouvelle activité, dont on entend beaucoup parler en ce moment, prend place à Dugny. La maison des associations est spécialement aménagée à l'occasion pour offrir un cadre propice à la détente chaque Mercredi entre 19h30 et 20h45.

Qu'est-ce que la Sophrologie ?

C'est une méthode qui propose des exercices simples de relaxation permettant de mieux gérer les sources de stress au quotidien. Nous y apprenons des techniques de lâcher-prise, de détente, de respiration; également comment évacuer les tensions cumulées, et retrouver une bonne énergie.

La méthode nous permet de cultiver une philosophie de vie positive. Elle favorise ainsi la prise de recul sur les différentes situations, la confiance en soi, l'équilibre, un état d'esprit positif, etc.

Voici l'occasion de s'offrir une parenthèse de bien-être et de partager aussi de bons moments !

Julien EGNER, Sophrologue, vous accueille pour des séances en groupe ou individuelles, suivant votre besoin.

Pour plus d'informations vous pouvez joindre Julien au 06.85.64.29.75 ou consulter sa page Facebook en tapant **Julien Sophrologue Verdun** dans la barre de recherche de Facebook.



Maison des associations



Séance en groupe



À Dugny, Question pour un champion

La vie du club n'est pas sans intriguer et susciter remarques et questions alors voici de quoi satisfaire votre curiosité.

Où ? A la maison des associations bien sûr

Quand ? Tous les vendredis soir à partir de 20h 30

Comment ? Comme au jeu télévisé avec buzzers et questions de différentes difficultés préparées par nos soins ou venues d'autres clubs



Avec qui ? Une quinzaine de participants environ chaque semaine, ce qui permet à chacun de participer à plusieurs parties.

Pourquoi ? Pour s'amuser, apprendre sur toutes sortes de sujets, chacun ayant ses petites spécialités mais j'insiste, surtout pour s'amuser parce qu'on ne se prend pas au sérieux....

Mais encore ? La vie du club ne serait pas présentée complètement si on ne parlait pas des tournois auxquels le club participe : on voyage dans les

Ardennes, en Moselle, dans les Vosges.

On invite aussi ! Notre tournoi annuel rassemble des joueurs de toute la France. Cette année ils sont venu de Toulouse, Grenoble, Le Mans, Troyes, Trappes, Soissons et des 4 clubs voisins où nous allons.

Et si on parlait aussi de nos moments gourmands : les jours d'assemblée générale, les soirs d'anniversaire, le repas du tournoi, de quoi réviser pour répondre aux questions de gastronomie !

Voilà ! si vous avez d'autres questions, venez les poser vendredi...



AS Dugny

Pour cette nouvelle rentrée, 35 judokas sont présents et très assidus aux cours dispensés par Cédric, notre professeur de Judo depuis quelques années. Le premier cours est composé de jeunes enfants de 5 à 9 ans, et pour le deuxième groupe, une quinzaine d'ados. A par-



tir de décembre, certains judokas se rendront aux différentes compétitions et animations. Pour la section Gym/Step, les cours sont dis-



pensés par Sandrine. Pour le step, les cours se déroulent le lundi soir. Une vingtaine de « Stepeuses » se sont inscrites cette saison. Les adhérentes commencent par un échauffement et apprennent une chorégraphie sur plusieurs soirs. Pour la partie gym, nous avons également une vingtaine d'adhérentes. Sandrine change de style tous les 4 cours, elle alterne entre des ateliers de poids, cordes à sauter, balles, élastiques, abdos, pilate etc....

C'est une nouvelle saison qui s'est ouverte à la section « Danses de Salon » de l'AS Dugny le jeudi 27 septembre 2018. De nouvelles danseuses et de nouveaux danseurs sont venus rejoindre le groupe qui compte à présent un effectif de 51 personnes. L'ambiance, comme chaque

année, se construit autour d'un programme de danses très complet mais aussi d'un véritable esprit de convivialité. Il s'agit pour chacune et chacun de venir pour perfectionner ses techniques de danse, pratiquer une activité physique, mais aussi pour le plaisir de se retrouver et de passer ensemble 1h30 bien agréable et dans la bonne humeur. L'animateur Patrice assure l'encadrement des séances et prodigue ses conseils et ses encouragements à toutes et à tous, aussi bien aux débutants qu'aux plus aguerris. La traditionnelle soirée dansante de l'AS Dugny est programmée pour le Samedi 2 mars 2019.

Pour la section Ping-pong, 7 inscrits en ce début de saison. Joël s'occupe d'accueillir les jeunes et de sortir le matériel tous les jeudis. Nous organisons une fois par trimestre une rencontre avec les danseurs de salon qui le souhaitent.

En ce qui concerne la course, une dizaine d'adultes sont inscrits. Ils se retrouvent en fonction de la météo, les vendredis soirs et les dimanches matins. Les adhérents représente l'AS DUGNY sur différentes courses et marches de la région



FC DUGNY

En cette fin d'année 2018, le club comptabilise une centaine de licenciés. Deux équipes séniors au lieu de trois les années précédentes défendront les couleurs de Dugny pour cette saison 2018-2019.

Les équipes jumelées avec Dieue-Sommedieu de 6 à 13 ans, ont vus le nombre de licenciés augmenter, puisque cette année, c'est, une trentaine d'enfants de 5 à 7 ans, en catégorie « U7 » une vingtaine de 8 à 9 ans dans la catégorie « U9 », mais également une vingtaine dans la catégorie « U11 » qui sont venus étoffés les rangs du foot animation.

Christian, Damien, Jérôme, Maxime, Julien, Yohan, ainsi que notre service civique, Théo, sont là, pour leur inculquer, la pratique, le respect, et le plaisir de jouer.

Ne pas oublier la douzaine de joueurs de la catégorie U13, encadrée par Antoine et Léopold.

Cure de jouvence.

Les jeunes du club, prennent soin des installations.

Un temps idéal, il n'en fallait pas plus pour que Clément et Killian, décident de passer quelques journées afin de rajeunir les buts du terrain honneur.

Au menu coup de karcher, ponçage, grattage pour terminer par de la peinture, Bravo à ces jeunes du club pour leur initiative et investissement.

Festivités saison 2018-2019.

Pas mal de festivités en perspective, car après la pétanque de septembre, un concours de belote a vu le jour en novem-

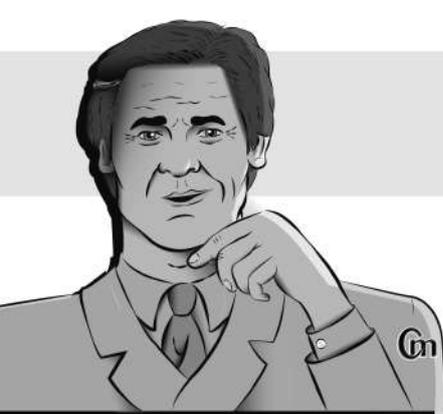
bre, suivi d'une bourse aux jouets.

Pour la deuxième partie de la saison, un second concours de belote est prévu le 10 février, suivi d'un repas dansant le 16 février, le 23 mars sera le jour de notre loto. Notre brocante, se déroulera le samedi 11 mai, un deuxième concours de pétanque est prévu, et la dernière manifestation de la saison, sera un tournoi de sixte le 30 juin.

Je tiens à remercier les bénévoles qui prennent beaucoup de temps, sur leur vie privée, pour mettre en place toutes ses animations, pour le bien de tous.

Le Président





CENTENAIRE de l'ARMISTICE

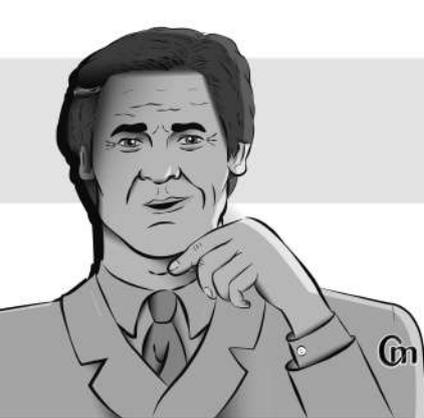
Dans la constellation des commémorations du centième anniversaire de l'armistice, DUGNY s'est rassemblé massivement ce 11 novembre devant son monument aux morts. Elus, délégation du centre de secours, élèves de l'école, anciens combattants autour de leur drapeau et habitants de la commune se sont recueillis et ont rendu hommage aux poilus.

La famille du caporal Alphonse Yvon qui repose dans la nécropole, venue du Loiret, avait tenu à nous accompagner durant toutes les étapes du trajet mémoriel : du partage de la flamme la veille au monument de la victoire de Verdun à la cérémonie officielle communale. Afin de marquer sa gratitude vis à vis de l'accueil que nous lui avons réservé, elle a remis à madame le Maire un don.



La population qui s'est retrouvée dans la foulée à la salle des fêtes autour du verre de l'amitié a pu se retremper dans l'atmosphère de l'époque à travers la visite de l'exposition "Dugny durant la Grande Guerre".

La veille, un hommage avait été rendu, au cimetière militaire, aux pompiers morts au champ d'honneur.



Vœux du Maire

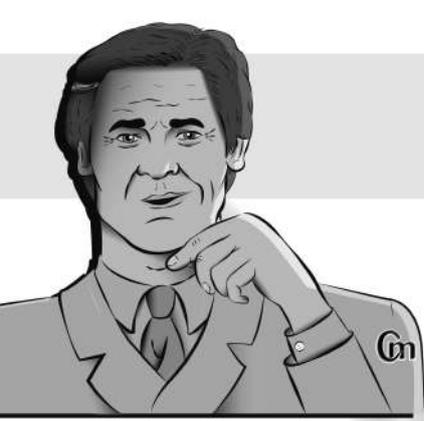
Le maire, présentera ses vœux, aux habitants du village et aura le plaisir d'accueillir les nouveaux nés, le vendredi 11 janvier 2019 à partir de 19 heures à la salle des fêtes.

Nous comptons sur votre présence.

**Pensez que la factrice n'est pas la seule utilisatrice !
Mettez votre nom et prénom
Sur votre boîte aux lettres.
Merci**



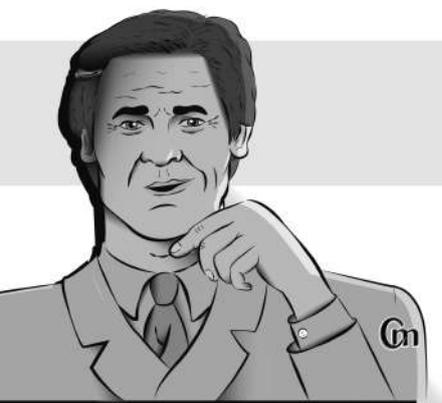
Nous souhaitons la bienvenue au Père Ludovic M'Bongo qui a pris ses fonctions de curé dans notre paroisse.



Les Infos en + Bulletin Municipal

REPAS DU CCAS





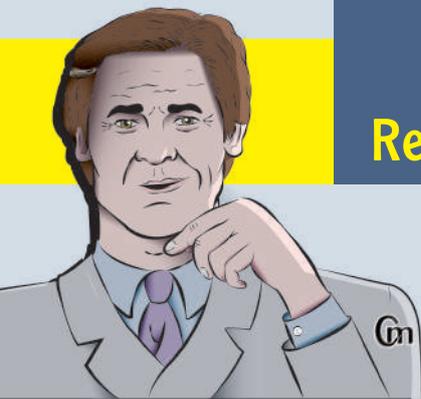
Bienvenue à nos bébés :

04/02/2018 SAHIN Ella
18/03/2018 BREGEARD Candice Manon Anaïs
27/05/2018 RUDIGIER Julyne
15/06/2018 BAUDETTE Noa
13/07/2018 DIANI Eva
05/08/2018 LOMBART Jorah Francis Bruno
19/08/2018 FELTEN MARCHAND Bastien
23/08/2018 WEBER Juliette
04/10/2018 RINCKEL Auryane Josette Isabelle
17/10/2018 CARDOSO Hugo
27/10/2018 PIERRE Evan

Un au-revoir à :

09/01/2018 LACOMBE MAZOYER Yvette Pauline Marie Elise
15/01/2018 ZEIMET Roger Jean
08/02/2018 BOCCALINI MIRAUCOURT Nara
24/02/2018 THIEBAUX VAILLANT Bernadette Geneviève Elisabeth
01/03/2018 ANTOINE BECK Simone Andrée
01/03/2018 DEROCHE Dominique Robert
13/04/2018 LEGRAND Jean Léon
18/08/2018 BŒUF Jean Maurice Henri
28/08/2018 JORIS Claude
08/09/2018 BARDOT Gilberte Virginie
12/09/2018 BOUCHER Michel





Nos vœux de bonheur :



- 10/03/2018 WOIRY Johnny et
DELL'AGNESE Amélie Emilie
21/04/2018 HUDDLESTONE Rodrigue Franck David Philippe et
LEGAY Jimmy Pierre-Marie
26/05/2018 DUBAUX Arnaud et BRUNET Pauline
07/07/2018 PORGE Jérôme Dominique Christian et DELORME
Maud
28/07/2018 BOCCALINI Christophe et CLEMENT Eileen Yvette
Isabelle
11/08/2018 BERNARD Jérémy Maurice Claude et PIERSON
Laetitia
04/08/2018 DOXIN Cyril et PACQUOTTE Sophie

URGENCE

Pompiers.....18
Médecins de ville
N°unique...08.20.33.20.20
SAMU.....15
Gendarmerie national..17

Disponibilité des Elus sur rendez-vous :

Mme VOL Fabricia, Maire
M. MINUTO, 1^{er} Adjoint
Mme HELMINGER, 2^{ème} Adjointe
M. WATRIN, 3^{ème} Adjoint
Wittoz Dominique :
Conseiller municipal chargé
de la forêt
Dubaux Arnaud :
Conseiller municipal chargé
de l'eau potable et assainis-
sement

MAIRIE

Tél. mairie 03.29.85.70.54
Fax.mairie 03.29.85.77.22
Le site : www.mairiedugny55.fr
Mail : mairie-dugny-meuse@wanadoo.fr
Numéro urgence en dehors
des heures de mairie :
06.30.71.42.08

Bibliothèque AU FIL DES PAGES

Maison des associations et
de la culture
78 rue PARMENTIER
☎ 06.72.15.05.40
Ouverture : Samedi de 14
à 17 heures

**Le Maire
et l'ensemble du Conseil Municipal
de Dugny sur Meuse**

*Vous souhaitez
de Joyeuses Fêtes
de Fin d'Année !*



DUGNY à la loupe !

Publication :
Décembre 2018

HIVER 2018



FCD Bourse



ASD Judo



Joyeuses Fêtes



11 novembre



Repas des aînés



FCD - U7